

ARRETE MUNICIPAL

N°171-2024

Arrêté du 02 octobre 2024

Objet : Installation d'un cirque Place de la République du 03 octobre 2024 au 06 octobre 2024- Réglementation provisoire du stationnement

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties notamment les articles 225

Vu la demande de Monsieur ESPEJO, Adjoint à l'Animation

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement de l'installation d'un cirque Place de la République

ARRETE

Article 1er :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur la ½ de la Place de la République à compter du jeudi 03 octobre 2024 à 13 heures jusqu'au dimanche 06 octobre 2024 à 20 heures.

Article 2 :

Les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché seront poursuivis conformément aux lois en vigueur, tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 3 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par les services techniques de la commune une semaine à l'avance.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que les services de la Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié à Mr le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, aux services de la Police Municipale, aux services techniques, Mr ESPEJO Adjoint à l'animation, et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

